

PB etat de lieux de sortie et menace gDG

Par laitalie, le 18/10/2017 à 11:30

Bonjour à tous et a toutes!!!

Tout d'abord je tiens a m'excuse si j'ecris mal ou si il y a des erreurs

J'ai besoin d evotre aide svp.

Le 22 sept à 17h j'ai fais l'etat de lieux de sortie avec mon agent mmobilier. tou était niquel appartement rendu comme à l'entreemise a part quelque tache d'usage.

l'agent m'a fait signer l'etat de lieux de sortie et quand j'ai demande une copie il a refusé en me disant « je vous l'envoi apres signature du proprio par courrier chez vous ».

La ou j'ai apposée ma signature il y a bien ecrite date lieux et la phrase « fait en 1 seul examplaire ».

J'ai donné les cles et je suis partie.

A 18h du meme jour l'agence m'appele en me disant que le priprio est passé dans l'appartement et que il avait des choses qui était soit disant « reparés » alors qu'ils etaient neuves.

La proprio m'appele et me menaçant et en me disant que elle va pas redonner ma caution total car elle veut le réequipement à neuf ecc..ecc.. alors qu'il y a rien de cassé ni de abimée dans l'appart sauf quelques tache.

Samedi 23 sept je me rend à l'agence pour un peu mieux comprendre et sourtout pour

récuperer une copie de l'etat de lieux de sortie.

L'agent me fait une copie de l'etat de lieux de sortie qui n'est signé que par moi-même et en rentrant chez moi je decouvre que l'agent à rajouté des annotations qu'ell a eu par téléphon de la part du proprio (dont moi je ne suis pas d'accord).

Les annotation sont faites en couleur differents et il y amarque bien « rajout suite a visite du proprio, husse canapé tachée et armoire sdb réparé ».

L'agent a rajouté sans me prevenir et sans mon consentement.

AJD je reste en attente d'une caution de 660 € que a paramont la proprio ne va pas me rendre car elle veut ré-equiper l'appart, j'arrive pas a joindre le conseil de conciliation et le seul element que j'ai c'est l'etat de lieux « falsifié et signé que par moi-même (j'en ai pas l'originnal car elle a fait un seul examplaire et la ou elle a rajout il y a bien marqué RAJOUT)

Aidez moi je sais pas quoi faire je suis etudiante et je suis perdue?

Merci a vous

Par morobar, le 18/10/2017 à 15:29

Bonjour,

Signer un état des lieux sans en prendre une copie originale c'est établir un chèque en blanc au bailleur.

Le principe de l'état des lieux est de faire un constat contradictoire et chacun s'en va avec sa copie signée par l'autre partie.

Prendre contact avec l'ADIL de votre secteur et lui présenter les éléments en votre possession.